



Limousin Palestine

Groupe local de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)
Bulletin de liaison n° 33 mars 2008

1948-2008, 60 années de déni de justice

Les guerres de conquêtes ont comme corollaire inévitable les expulsions, les spoliations, les massacres de la population civile, les pillages... La création de l'Etat d'Israël n'échappe pas à ces règles.

Il est cependant indécent de comparer les différents massacres qui jalonnent l'histoire humaine et en particulier de mettre les victimes en concurrence comme s'il leur pouvait être attribué un statut particulier défini en fonction des origines, des circonstances, de l'histoire, des peuples... Ces tragédies doivent être considérées dans leur unicité et demeurer à jamais incluses dans la mémoire collective.

Le plan Dalet mis en œuvre par les forces armées juives dès le 1^{er} avril 1948 était destiné à permettre le contrôle de quasiment toute la Palestine et la vider de sa population en prévision du retrait de l'armée britannique le 15 mai. Le plan de partage de la Palestine voté par l'Assemblée générale des Nations unies le 29 novembre 1947 donnait 55 % du pays aux sionistes qui détenaient moins de 7 % de la Palestine. Après la guerre de 1948, c'est 78 % de la terre qui est occupée. 780 000 à 800 000 Palestiniens sont expulsés et deviennent réfugiés, c'est-à-dire 85 % des habitants du pays avant qu'il ne devienne Israël sont expulsés de 551 villes et villages (*). Les pires exactions eurent lieu: massacres, viols, destructions d'habitations et de récoltes, repeuplement des villages qui n'avaient pas été détruits par les nouveaux arrivants, confiscation de terres et de biens qui furent déclarés « biens des absents ». Ces exactions avaient pour but de provoquer la peur dans les villages voisins et ainsi de s'assurer une victoire plus rapide. Dans les années 1990, les thèses des « nouveaux historiens » israéliens ont rejoint celles des historiens palestiniens et remis en question les grands mythes fondateurs de l'Etat d'Israël. En fait, le rapport des forces militaires était favorable à Israël, le nouvel Etat n'a pas manifesté de volonté de paix au lendemain de la guerre de 1948 et les Palestiniens ne se sont pas enfuis sur les conseils des dirigeants arabes qui leur promettaient le retour mais ils ont été expulsés.

Depuis 60 ans, la guerre d'occupation se poursuit sans que le gouvernement israélien ne soit sérieusement inquiété. Les colonies de Cisjordanie continuent de s'étendre, la construction du mur se poursuit malgré l'avis de la Cour

**60 ans d'expulsion de dépossession
des Palestiniens**

Paix comme Palestine

60 ans après la paix par le droit

Journée nationale

Samedi 17 mai 2008

Palais des expositions, porte de Versailles
à Paris
de 16h30 à 23h00

Deux débats et des interventions publiques avec
Elias Sanbar, Véronique de Keyser, Leïla Shahid
Des concerts avec Jane Birkin, Renaud
Jacques Higelin, Tiken Jah Fakoly, Rachid Taha...
Les places sont en vente dans le réseau associatif
et dans le réseau France billets (Fnac, Virgin,
Carrefour) à partir du mois de mars.
Prix: 10 à 20 euros.

Nous avons le projet de monter l'opération
« Taxi collectif pour les 60 ans »
pour aller à Paris.

Afin de participer à cet évènement

Prendre contact avec Limousin-Palestine

E-mail : limousin.palestine355@orange.fr

ou Tel : 06 33 83 90 17



L'olivier de Palestine photo Isabelle Jauberteau

Internationale de Justice, destructions de terres fertiles, des oliviers, confiscation de l'eau, entraves à la circulation des personnes et des biens, apartheid, humiliations. Gaza est un ghetto de 1.5 millions de personnes environ au bord de la crise humanitaire, régulièrement bombardé par l'armée israélienne qui fait des victimes quasiment tous les jours. Plus de 4 millions de Palestiniens vivent dans des camps de réfugiés en Cisjordanie, à Gaza, au Liban, en Syrie et en Jordanie.

Depuis 60 ans, les résolutions internationales adoptées par les Nations unies comme la résolution 194 votée en 1948 qui décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, la feuille de route dont la phase I est le gel de la colonisation ne sont pas respectées. Les Etats membres de l'Union Européenne ne montrent pas de volonté politique pour mettre un terme à cette situation intolérable. Pourtant la suspension de l'accord d'association UE-Israël dont l'article 2 concerne le respect des droits humains constitue un véritable moyen de pression sur le gouvernement israélien afin qu'il renonce à sa politique d'occupation. La conférence d'Annapolis risque de rejoindre les nombreux plans de paix qui n'ont pas abouti.

Cependant, la reconnaissance des atteintes et des préjudices faits aux Palestiniens au cours de la création et de l'existence de l'Etat d'Israël constituerait une étape importante dans le processus menant à la paix. Quand cette période douloureuse de l'histoire de la Palestine fera-t-elle partie intégrante de la mémoire commune palestinienne et israélienne ?

Isabelle J.

*Les principales données sont tirées de l'ouvrage de Farouk Mardam-Bey et Elias Sanbar « Le droit au retour » aux éditions Sindbad Actes Sud (2002)

Et aussi: Dominique Vidal « Comment Israël expulsa les Palestiniens (1947-1949) » aux éditions de l'Atelier (2007)

Le droit pour la paix, les partis politiques répondent
La lettre de N. Berthon, A. Dorange et G. Jeannot-Pages
pour les Verts

[...] Sur ce dossier, où les convergences entre votre association et les positions de notre parti sont évidentes, seules les pressions politiques et citoyennes, à considérer comme complémentaires, permettront d'avancer. Nous vous remercions donc pour la mobilisation exemplaire et constante de votre association et de l'AFPS.

La France étant membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, quelles mesures préconisez-vous ou comptez-vous soutenir pour permettre la création d'un Etat palestinien [...]

Les résolutions des nations Unies sur ce sujet ne manquent pas. On pourrait citer également la résolution 2649 du 30 novembre 1970 et la résolution 3236 du 2 novembre 1974, établissant le droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance nationale du peuple palestinien. De ce fait tous les états ont obligation d'aider le peuple palestinien à recouvrer ses droits. Nous sommes clairement pour le respect du droit international et l'application de toutes les résolutions, seuls moyens pour parvenir à une paix juste et durable, et à la création d'un état palestinien.

La France doit faire preuve de fermeté dans ce sens.

La France a des obligations en tant que partie à la IVe Convention de Genève [...]

La France, comme tous les états, a effectivement l'obligation de faire respecter (et de respecter...) le droit international humanitaire. Toutes violations de la IVème convention de Genève constituent des crimes de guerre relevant des tribunaux compétents, et en particulier de la Cour Pénale Internationale. La France doit donc dénoncer clairement ces violations graves du droit humanitaire et refuser l'impunité à leurs auteurs.

Le représentant de la France doit fermement demander l'application de l'avis de la Cour Internationale de Justice qui condamne la construction par Israël du mur au-delà de la ligne verte. Là aussi, nous sommes pour un respect scrupuleux des règles du droit international. La libération des prisonniers politiques sera exigée. De plus la détention des enfants constitue une violation de la Convention Internationale des droits de l'enfant, ce contre quoi nous devons nous élever avec force (point 5).

L'État français a l'obligation de faire respecter le droit international par ses ressortissants, y compris les entreprises [...]

Cette situation est scandaleuse, et la France y a une forte responsabilité.

Il faut interdire à Veolia et Alstom la construction d'un tramway sur des territoires internationalement reconnus comme palestiniens sous occupation israélienne et exiger la réparation des dégâts occasionnés.

Nous considérons que la France doit être de la plus grande fermeté avec ces entreprises pour le respect du droit international.

La France a été l'un des deux derniers pays à ratifier l'accord d'association U.E.-Israël dont l'article 2 repose sur le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques [...]

En premier lieu nous considérons que cet article 2 doit servir de moyen de pression et que la France doit peser pour que l'UE demande fermement et impérativement son application. La question de la suspension de cet accord d'association interviendrait alors dans un deuxième temps, le non respect de cet article devant l'entraîner de fait.

Le droit pour la paix (suite)

Dans une logique d'escalade de la violence et de poursuite de la colonisation, la situation se dégrade chaque jour dans les territoires palestiniens occupés [...]

La France devra demander la convocation d'une conférence régionale sous l'égide des Nations unies le plus rapidement possible pour relancer le processus de paix. Au sein du Conseil de sécurité, la France exigera le respect des résolutions existantes et des frontières de 1967. Par ailleurs, nous condamnons l'action militaire comme mode de règlement des conflits. Nous agissons pour une diminution du poids des armes et du nucléaire dans la région. Il est indispensable d'avancer non seulement vers le désarmement nucléaire de l'Iran, mais également vers une dénucléarisation de toute la région (Israël compris).

L'Union européenne, premier bailleur de fonds de l'Autorité palestinienne et premier partenaire économique de l'État d'Israël a un rôle politique majeur à jouer au Proche-Orient [...]

Au niveau européen, nous l'avons dit, la France doit demander le respect scrupuleux de l'article 2 de l'accord Israël / UE. Elle doit préconiser la tenue d'une conférence européenne pour la relance du processus de paix de façon multilatérale. La France doit également demander le rétablissement de l'aide financière européenne à l'Autorité palestinienne. La suspension de cette aide apparaît comme une punition collective. De plus, elle entérine la non-reconnaissance des résultats d'une élection reconnue par l'Europe comme démocratique.

Alors que l'évolution de la situation dans la région ouvre la voie à une extension et à une aggravation de la guerre qui pourrait prendre une dimension nucléaire [...]

Nous sommes favorables à une dénucléarisation totale de la région, y compris pour Israël. Nous souhaitons également qu'Israël ratifie le TNP. Nous ne sommes absolument pas opposés à une inspection d'Israël par l'AIEA.

Le droit..

Les réponses du PS seront communiquées dans le prochain numéro. Celles du PC sont dans le numéro précédent



Le sourire de Sana après le concert du groupe Homayoun
Photo Marie-Pierre Aguiton

Prochains rendez-vous:

1 date = 3 évènements
Samedi 29 mars

Edition 2008 de « Lire à Limoges »

28, 29 et 30 mars

Invité : Michel Warschawski, journaliste et auteur. Militant anticolonialiste, il est le fondateur du Centre d'Information Alternative (AIC) à Jérusalem qui œuvre pour le rapprochement entre Israéliens et Palestiniens.

Fête du MRAP

Samedi 29 mars à partir de 17h00

Pavillon Buxerolles à Limoges.

Conférence de Michel Warschawski.

Stand de produits palestiniens, céramiques, broderies, huile d'olives, épices...

Journée nationale sur le thème de l'olivier et le mur

Samedi 29 mars

Au stand Limousin-Palestine à « Lire à Limoges » et à la fête du MRAP.

Les Femmes en noir du Limousin soutiennent les femmes palestiniennes et israéliennes qui oeuvrent pour la paix.

Samedi 8 et 22 mars, 5 et 19 avril, 3 et 31 mai, 14 et 28 juin à 15h00

Place de la Motte à Limoges

Appel à souscription

Limousin-Palestine en partenariat avec l'AFPS du sud-est financera le voyage de Michel Warschawski de Tel-Aviv à Marseille. Michel sera le 28 mars à Aix en Provence et à Limoges les 29 et 30 mars.

Le trajet Marseille-Limoges est pris en charge par la Municipalité de Limoges.

Merci de participer à cette souscription pour une somme comprise entre 10 et 20 euros.

Chèques à l'ordre de Limousin-Palestine

à envoyer au 37, rue F. Mistral

87100 Limoges

Vie de l'association depuis le mois d'octobre 2007

05.10: réunion de bureau
12.10: concert du groupe Homayoun
13.10: marché Alimenterre
19.10: soirée conférence-projection à Saint Priest sous Aix
20.10: rassemblement Femmes en noir
22.10: réunion du CA de la MDH
03.11: rassemblement des Femmes en noir
04.11: fête de la châtaigne à Saint Priest sous Aix
08.11: réunion de bureau
10.11: rencontre régionale de la solidarité internationale
17.11: rassemblement des Femmes en noir
23.11: rassemblement de solidarité aux Palestiniens
01.12: rassemblement des Femmes en noir
01.12: soirée conférence-exposition à Limoges
07.12: réunion de bureau
14.12: conférence Israël et Palestine
15.12: réunion des Femmes en noir
15 et 16.12: réunion du CN de l'AFPS
07.01: réunion de la MDH
11.01: réunion de bureau
12.01: rassemblement des Femmes en Noir
21.01: réunion du CA de la MDH
26.01: rassemblement pour Gaza
01.02: réunion de bureau
09 et 10.02: conférence nationale des groupes de l'AFPS
23.02: rassemblement des Femmes en noir
25.02: AG de la MDH

En solidarité :

Huile d'olive de Palestine
75 cl : 10.50 euros
50 cl : 7.50 euros
Les céramiques, les broderies, le savon (3 euros) et les épices (3 euros)
**les bénéfiques sont reversés au centre
Al Diwan de Qarawat Bani Zeid**

Parût

Cahier de formation (AFPS) n°21
« Israël, Iran...
Dénucléariser le Moyen-Orient »
par Bernard Ravenel

Cahier de formation (AFPS) janvier 2008
« L'eau, enjeu du conflit israélo-palestinien »
par Jacques Fontaine

5 euros, le numéro.

Faites vos commandes par e.mail à
l'association ou tel. 06 33 83 90 17

60 ans d'injustices au peuple palestinien : les députés et sénateurs de la Haute-Vienne ainsi que Bernadette Bourzai et François Hollande seront interpellés. Envoi d'un courrier avec demande de signer l'appel politique : 60 ans sans Etat. Palestine, la paix par le droit.

En bref...

- . Clôture du contrat signé avec le Conseil régional concernant la rénovation de la maison qui abrite le centre Al Diwan (cf bulletins précédents). Versement de 2000 euros restants au centre. Cette somme sera utilisée pour équiper le centre en fenêtres et rideaux.
- . Acquisition d'une maquette du mur pour 100 euros

Pour continuer nos actions pour la solidarité et la reconnaissance des droits des Palestiniens: votre soutien est primordial

BULLETIN D'ADHESION

Nom : Prénom:.....
Adresse:.....
Téléphone:..... E-mail.....
Date..... Signature.....

Cotisation étudiants, chômeurs.....10 euros
Cotisation faibles revenus.....20 euros
Cotisation de base.....40 euros
Cotisation de soutien.....55 euros
Cotisation plus.....70 euros et plus

Plus abonnement à « pour la Palestine » (trimestriel).....+ 11 euros

À envoyer à..... Limousin Palestine Maison des Droits de l'Homme 37, rue F. Mistral 87100 Limoges